

SOU 10 - LES COLLECTIVITÉS LOCALES FACE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Recommandations de la session :

- Les collectivités territoriales doivent faire en sorte que leurs ressources soient correctement gérées et doivent veiller à mobiliser des ressources internes.
- Des réformes institutionnelles doivent être menées pour favoriser la dynamique inter-communale.
- Les États doivent respecter leurs engagements sur les questions de la décentralisation notamment en termes de transfert de compétences et de ressources aux collectivités.
- Les projets doivent être porteurs, créateurs d'emplois et inclusifs. Il est également nécessaire de favoriser la « préférence locale » dans le cadre de l'appel à projets.

SOU 10 - LOCAL GOVERNMENTS IN THE FACE OF LOCAL ECONOMIC DEVELOPMENT (L.E.D.)

Recommendations of the session:

- Local and regional governments must ensure that their resources are properly managed and must ensure they mobilize domestic resources.
- Institutional reforms must be carried out to encourage the inter-municipal dynamics.
- Central governments must respect their commitments on issues of decentralization in terms of transfer of powers and resources to local governments.
- Projects must be promising, job creating and be inclusive. It is also necessary to promote the "local preference" in the calls for tenders.